

**DEC163017DR06**

**Décision portant nomination de Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS76 intitulée INIST**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 nommant Mme Isabelle Kauffmann directrice par intérim de l'INIST - UPS76 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 mars 2012 ;

Considérant que Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine les 14, 15, 21, 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez, adjointe technique principale ATP2, est nommé(e) aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'INIST - UPS76, à compter du 20 novembre 2015.

Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Ana-Rosa Costa-Alvarez est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité par intérim.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ....., le .....

La directrice de l'unité par intérim  
**Isabelle Kauffmann**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**